



## Compte rendu Synthétique de la réunion du conseil municipal du 1<sup>ER</sup> Mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le **lundi 1<sup>er</sup> mars à 20h00**, le Conseil Municipal de la Commune de **CHAUSSAN**, régulièrement convoqué le 25 février 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Chaussan, lieu de réunion extraordinaire, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

présents : 14

votants : 15

Date d'affichage :

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Anik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Rolland Alain, Mme Bertelle Emilie, M Furnion Pascal, Mme Duroch Aline, M Aymard Nicolas, Mme Martini Laurence, M Charvolin Jean-Jacques, Mme Raboisson Croppi Laurence, M Grange Christophe, Mme Lagardette Marie-Gabrielle,

Membres excusés :

M Langlet Pascal donne pouvoir à Mme Bertelle Emilie

Secrétaire de séance : M. Guyot Didier

---

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER**

Monsieur le Maire rappelle les points abordés lors de la séance du Conseil Municipal du 02 février 2021

#### **Délibérations :**

- ✓ Tarifs des concessions du cimetière

#### **Actualité et Questions diverses :**

- ✓ Coût du COVID
- ✓ Présentation des conclusions du PLH
- ✓ Projets
  - ❖ Local médical
  - ❖ Clos des générations
  - ❖ Osmose
  - ❖ Carrefour de la Saignette
- ✓ Questions diverses

**Pas de remarques, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

**❖ DELIBERATIONS :**

**1. Approbation du compte administratif**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le Compte Administratif 2020

**SECTION FONCTIONNEMENT**

Dépenses 2020	700 171.27€
Recettes 2020	769 795.96 €
Résultat de l'exercice 2020	69 620.45 €
Résultat de clôture 2019 – excédent	4.24 €
<b>GLOBAL DE CLÔTURE</b>	<b>69 624.69€€</b>

**SECTION INVESTISSEMENT**

Dépenses 2020	110 507.74 €
Recettes 2020	471 398.56 €
Résultat de l'exercice 2020	360 890.82€
Résultat de clôture exercice 2019 déficit	- 302 092.68€
Résultat de clôture exercice 2020 excédent	58 798.14€

Solde Reste à réaliser reporté en 2021 - 15 582 €

**GLOBAL DE CLÔTURE 43 216.14€**

**Adopté à l'unanimité**

**2. Approbation du compte de gestion**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le conseil municipal approuve le compte de gestion.

**Adopté à l'unanimité**

### 3. Affectation du résultat

Il convient d'affecter un excédent de clôture de 69 624.69 € :

- ✓ 15 000€ sont reporté à la section de fonctionnement
- ✓ 54 624.69€ sont transféré à la section d'investissement.

**Adopté à l'unanimité**

### 4. Vote des taux

Le conseil municipal statue sur les taux pour l'année 2021.

Le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux pour l'année 2021 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 19.05 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 73.96 %

**Adopté à l'unanimité**

### 5. Vote du budget primitif

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2021

#### SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses	755 150 €
Recettes	755 150 €

#### SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses	254 688€
Recettes	254 688€

**Adopté à l'unanimité**

### 6. Délégations consenties au maire

Il convient de compléter la délibération 2020.021 en ajoutant une délégation à Monsieur le Maire.

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de

l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal urgences avec information immédiate du Conseil Municipal par courriel et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €.

**Adopté à l'unanimité**

## **7. DIA Kohn**

Mr le Maire rappelle que la commune s'est engagée dans le projet « le clos des générations »

Suite à réception de la DIA KOHN le 27/11/2020, signifiant à la commune la vente des biens assis sur les parcelles cadastrées en section A et numérotées 93 & 95, cette dernière a sollicité l'EPORA pour instruire la DIA et préempter le bien, le cas échéant au prix de France Domaines.

L'EPORA a préempté les biens objets de la DIA au prix de la DIA et au prix de France Domaines, soit 770 000 €, tel que figurant à l'avis n°2021-051-V0118, le 24/02/2021. Un acte notarié régularisant la vente sera signé dans les trois mois.

**Adopté à l'unanimité**

## **8. Subdélégation à l'EPORA**

Il convient de compléter la délibération 2021.010 en précisant que la subdélégation du DPU à l'EPORA se fait dans le périmètre de la convention de la veille foncière pour le centre bourg

**Adopté à l'unanimité**

## **Questions diverses**

### **➤ Rencontre avec Jean-Luc Fugit**

5 élus étaient présents avec la rencontre du député Fugit. Il s'agissait de présenter les projets de la commune.

Dans un second temps le député et les élus ont été à la rencontre des acteurs économiques du territoire. Une visite d'une ferme a eu lieu avec des échanges sur l'agriculture et l'alimentation et ensuite il y a eu la visite de l'entreprise « le grand manitou » et les problèmes de l'évènementiel avec le COVID.

➤ **Communication**

Le conseil municipal réfléchit à la mise en place d'une application d'avertissement de la population.

➤ **Travaux**

Voirie : l'élagage avec l'entreprise Chipier c'est bien passé.

Enfouissement des réseaux Chemin de Pinloup est en cours. Le chantier est prévu sur 2 mois.

Osmose : on a reçu les candidatures pour participer aux groupes de travail. Au total il y aura 26 personnes et 3 sous-groupes. Une première réunion de travail est prévue pour le samedi 13 mars au matin. Il faudra bien définir les volumes pour cette réunion.

Prochain conseil municipal : 8 avril

Séance levée à 22h40

